ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

LETTRE D'INFORMATION

JANVIER 2024

L'Association Agrivoltaique de Grimault ainsi que GLHD tient à vous adresser tous nos vœux pour 2024.

Depuis notre dernière lettre d'information, transmise il y a un an, nous avons quelques actualités à vous faire parvenir.

Aussi, par cette lettre d'information, nous vous convions à une permanence en mairie de Grimault le mercredi 21 Février de 18h à 20h.

L'INSTRUCTION AVANCE

Le projet a fait l'objet de demandes d'autorisations en décembre 2022. Depuis, il est instruit par les Services de l'Etat, sous le pilotage de la DDT. Le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en avril 2023.

Le projet a également été observé par l'autorité environnementale mais celle-ci n'a pas rendu d'avis dans le délai imparti des 2 mois.

UNE ENQUÊTE-PUBLIQUE À VENIR

Nous attendons que soit mise en place l'enquête-publique. L'enquête-publique est un moment officiel de concertation où vous serez amené, si vous le souhaitez, à mentionner votre avis et vos remarques sur le projet, tant sur ses étapes de conception que sur son action future sur le territoire.

Un commissaire-enquêteur, personne neutre designée par le Tribunal Admnistratif, tiendra des permanences en mairie, recueillera les avis de la population et conclura sur un rapport d'enquête avec un avis motivé et personnel.

LA CONCERTATION CONTINUE

Si vous souhaitez nous rencontrer, nous les agriculteurs, ainsi que GLHD qui nous accompagne sur ce projet, nous organisons une nouvelle permanence qui se tiendra en mairie de Grimault.

Le mercredi 21 Février de 18h à 20h.

Vous pourrez passer pendant cette soirée et nous prendrons le temps de vous écouter et de vous présenter le projet.

L'AGRIVOLTAÏSME PREND FORME

Après de longs mois d'échanges, le Parlement a enfin promulgué en mars dernier la Loi d'Accélération pour la Production d'Energies Renouvelables (APER). Cette loi introduit pour la première fois une définition de l'agrivoltaïsme. Nous nous réjouissons de cette avancée majeure qui permettra l'encadrement et le développement de projets qualitatifs pour l'agriculture, l'énergie et la reconquête de la biodiversité.

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

« Il est attendu de :

• contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole

• de garantir une production agricole significative et un revenu durable

• de faire la preuve que la production agricole est l'activité principale

• de garantir la réversibilité de l'installation

• de fournir des services agricoles à l'échelle de la parcelle (service agronomique, climatique ou relatif au bien-être de l'animal)

• de faire la démonstration que l'agrivoltaïsme est nécessaire à l'exploitation agricole »

Permanence en mairie de GLHD
sur un projet agrivoltaïque porté par un collectif d'agriculteurs aubois

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE NOTRE PROJET

Vous pouvez également suivre les avancées de notre projet en vous rendant sur le site internet www.agrivoltaique-grimault.fr ou bien en nous écrivant à agripv.grimault@gmail.com

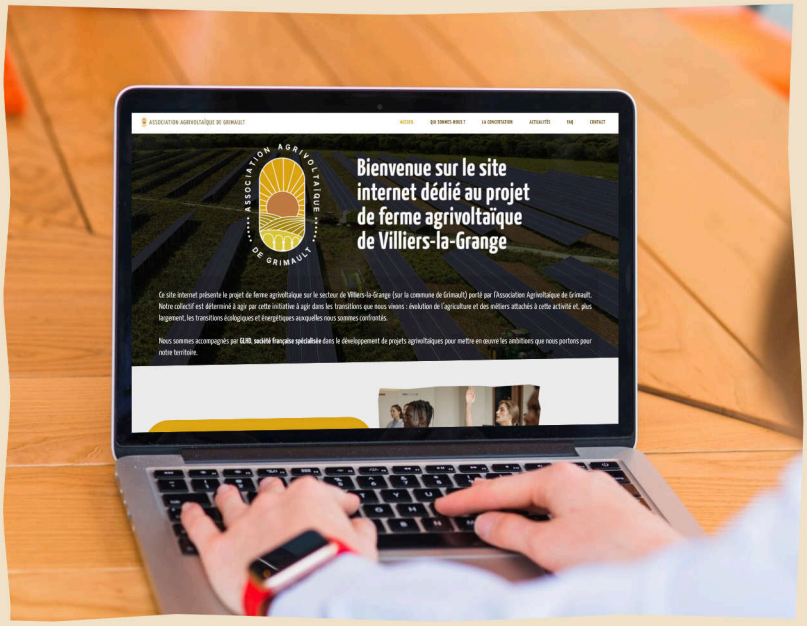

CHIFFRES CLÉS

Les projets agricoles peuvent évoluer d'ici la réalisation du projet et pendant les 40 ans d'exploitations. Nul doute qu'ils évolueront. L'important étant toujours de maintenir une activité agricole dite significative au sein des deux îlots.

- **11** agriculteurs impliqués
- **72** hectares de projet
- **2** ilots agrivoltaïques
- **60** MWc de puissance installée estimée

PROJET AGRICOLE

- Légumineuses & fourrages
- Herbes aromatiques
- Production ovine
- Arbres truffiers

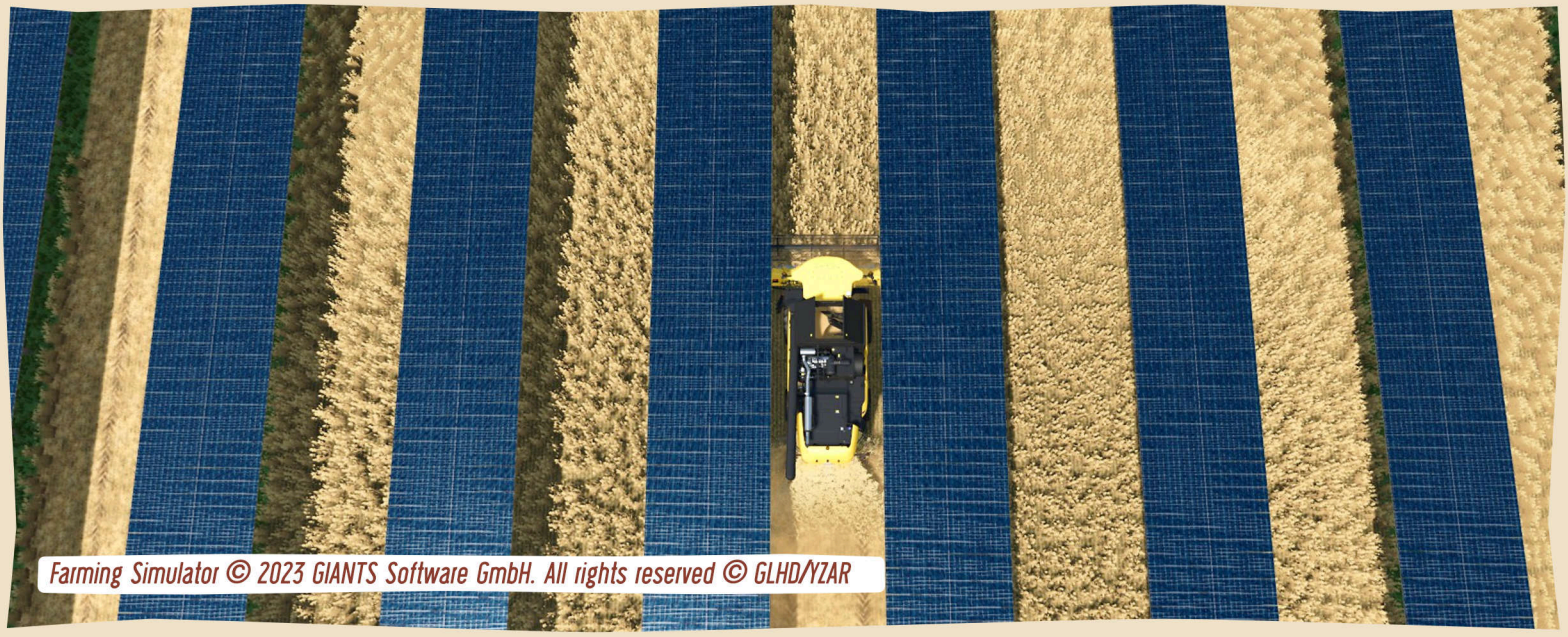

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Nous espérons obtenir dans les prochains mois les autorisations administratives. Ensuite, GLHD devra également obtenir l'ensemble des autorisations de raccordement au réseau électrique auprès du gestionnaire de réseau. S'en suivra le financement qui sur ce type de projet est un processus assez long. Il faudra compter environ 24 mois entre la réception des autorisations et le début de montage des installations.

2020 — ÉMERGENCE DU PROJET
- Création du collectif
- Présentation au conseil municipal
- Vérification du potentiel
- Contractualisation avec GLHD

2021 / 2022 — ÉTUDES DE FAISABILITÉ & CONCEPTION (24 mois)
- Définition du projet agricole
- Ateliers de concertation
- Inventaires écologiques et paysagers
- Design du projet

2023 / 2024 — INSTRUCTIONS (24 mois)
- Instruction du permis de construire
- Instruction des demandes de raccordement
- Enquête-publique
- Avis du préfet

2025 — FINANCEMENT
- Contrat de gré-à-gré
- Audit et financement bancaire

2026 — CONSTRUCTION (AU PLUS TÔT)

2027 — EXPLOITATION (AU PLUS TÔT) (40 ans)

INFORMATION & CONCERTATIONS

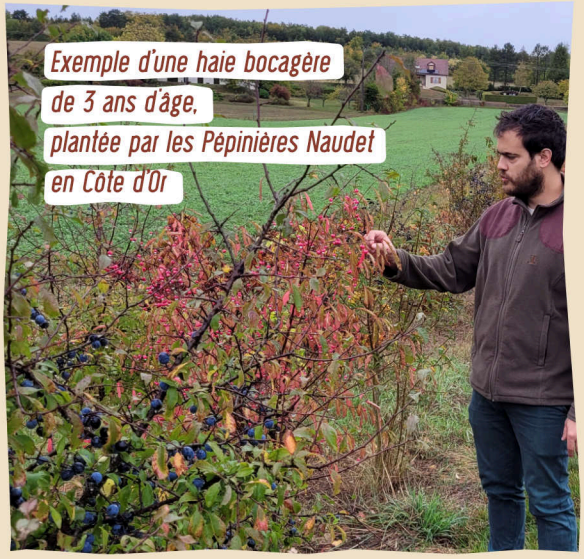

Exemple d'une haie bocagère de 3 ans d'âge, plantée par les Pépinières Naudet en Côte d'Or

DES PLANTATIONS D'ICI FIN D'ANNÉE

Fin d'année 2024, sous réserve d'avoir obtenu d'ici là des autorisations purgées de tout recours, nous planterons 1,3 km de plantations de haies qui auront le temps de prendre un peu de hauteur pour commencer à être fonctionnelle au moment de la réalisation du projet.

QUI SOMMES-NOUS ?

GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT

est une société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques produisant de l'électricité hors soutien public, c'est-à-dire sans aucun complément de rémunération sur la vente de l'électricité produite. Conscient des défis auxquels fait face l'agriculture aujourd'hui, GLHD développe l'agrivoltaïsme pour accompagner les agriculteurs et les territoires vers une transition durable.

GLHD Cultivateur d'énergie

ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

LE COLLECTIF DE L'ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

regroupe 11 agriculteurs (6 exploitations agricoles) de Noyers et de Grimault. Déjà habitués à travailler ensemble, ils se rejoignent désormais autour de ce projet collectif et innovant.